

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la MRC des Laurentides, que des assemblées publiques de consultation sur le second projet de règlement numéro 400-2023 intitulé Schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Laurentides (SADT), se tiendront comme suit :

5 juin 2023, à 19h Hôtel de ville, salle communautaire 118, croissant des Trois-Lacs Lantier, QC, J0T 1V0	6 juin 2023, à 19h Église de Saint-Rémi 245, rue Amherst Amherst, QC, J0T 2L0	27 juin 2023, à 19h MRC des Laurentides, salle Ronald-Provost 1255, chemin des Lacs Mont-Blanc, QC, J0T 2G0	28 juin 2023, à 19h Place Lagny 2, rue Saint-Louis Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 2A2	4 juillet 2023, à 19h Hôtel de ville, salle du conseil 1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant, QC, J8E 1V1	5 juillet 2023, à 19h Chapelle du centre communautaire 29, rue du Couvent Labelle, QC, J0T 1H0	6 juillet 2023, à 19h Église de Val-Morin 6140, rue Morin Val-Morin, QC, J0T 2R0
---	--	---	--	--	---	---

Les commentaires écrits peuvent également être acheminés à la MRC par courriel (amenagement@mrclaurentides.qc.ca) ou par la poste (MRC des Laurentides – Aménagement, 1255, chemin des Laurentides, Mont-Blanc, QC, J0T 2G0), et ce, **jusqu'au 14 juillet 2023**. Les assemblées publiques auront pour objet de présenter le second projet de schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Laurentides ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de schéma. Toute personne intéressée peut consulter le second projet de schéma d'aménagement et de développement du territoire sur le site Internet de la MRC des Laurentides (www.mrclaurentides.qc.ca), au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC des Laurentides ou au bureau de la MRC situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc.

Donné à Mont-Blanc, ce 3 mai 2023.

Isabelle Daoust, greffière-trésorière adjointe

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ?

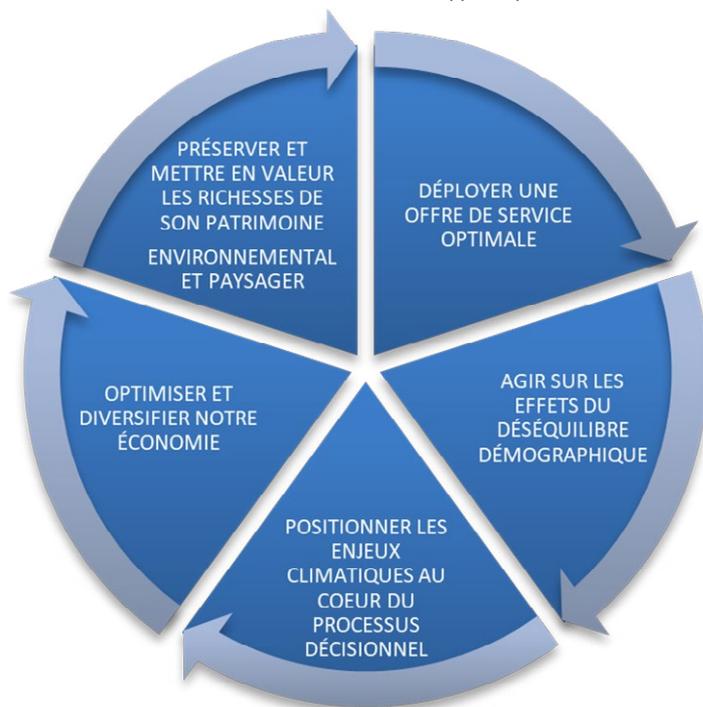
Le schéma d'aménagement et de développement du territoire (SADT) est un outil de connaissance, de concertation et de mise en œuvre qui s'inscrit dans une vision régionale de la planification régionale du territoire. Le schéma d'aménagement et de développement est ainsi le principal document d'orientation et de planification régionale qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Y sont regroupées tous les thèmes influençant le développement de son territoire soit, notamment, la gestion de l'urbanisation, la protection du territoire et des activités agricoles, les territoires d'intérêt naturel, les ressources naturelles, le transport et la culture, paysage et patrimoine.

Le premier schéma d'aménagement est entré en vigueur en 1987, puis fut révisé en 2000. Au cours des dernières années, la MRC des Laurentides a entamé un processus de révision de son schéma d'aménagement. Ce schéma d'aménagement de troisième génération permettra d'actualiser et de repenser les choix d'aménagement. Il représente la conciliation des visions d'aménagement du territoire, de développement économique et d'environnement.

LA VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique résume l'expression grandes lignes directrices cohérentes que les représentants élus désirent donner à leur population et collectivité. Ces lignes directrices orienteront, dans un futur prévisible, les choix, les priorités, les actions et les règles en matière de développement économique, culturel, social et environnemental de la région et des communautés.

Actualisée en 2022, la **vision** se décline en cinq principales orientations :



L'énoncé de la vision stratégique ...

En 2030, la MRC des Laurentides, notre région, confirme sa vocation de villégiature par excellence au Québec, en :

- **Démontrant un leadership reconnu dans l'art de vivre en milieu rural, urbain et de villégiature ;**
- **Maintenant un sain équilibre entre la diversité de son économie, la vitalité de ses villages et la pérennité de ses ressources naturelles dans une perspective de développement durable ;**
- **En offrant des environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la préservation de nos écosystèmes naturels.**

Notre région, cœur des Laurentides, est une destination privilégiée pour venir s'y établir en permanence.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le SADT définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire que la MRC entend poursuivre. En lien avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, auxquelles la MRC doit répondre, les grandes orientations servent à circonscrire les principaux enjeux de son aménagement et à baliser les choix relatifs aux moyens qui s'offrent à la MRC pour encadrer les interventions publiques ou privées sur ce territoire.

Neuf grandes orientations sont formulées au second projet de SADT :

- 1- Encourager une occupation dynamique du territoire et assurer le maintien des services nécessaires à la vitalité des communautés en élaborant des concepts d'aménagement du territoire respectant le potentiel et les caractéristiques des milieux.
- 2- Assurer la protection des personnes et des biens en misant sur une réduction des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire de la MRC.
- 3- Favoriser un aménagement du territoire axé sur la préservation et la valorisation de l'environnement et des milieux naturels afin d'assurer la fonctionnalité des écosystèmes, la protection de la biodiversité, la santé des personnes et l'attractivité du territoire.
- 4- Favoriser la protection et la mise en valeur des éléments destinés à l'expression culturelle, identitaire, historique et paysagère du territoire.
- 5- Favoriser une mobilité durable sur le territoire de la MRC des Laurentides.
- 6- Poursuivre la gestion et le déploiement des grands équipements et infrastructures.
- 7- Favoriser la diversification des activités économiques et consolider les secteurs existants.
- 8- Consolider et améliorer les infrastructures récréotouristiques et l'offre récréative globale au bénéfice des communautés locales, de ses résidents et des touristes.
- 9- Favoriser la mise en valeur et la diversification des terres publiques et une cohabitation harmonieuse des différents usages, au bénéfice de la communauté.

Pour chaque orientation, le SADT identifie des objectifs spécifiques et des moyens de mise en œuvre afin de concrétiser l'orientation.